



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des rapatries

Question écrite n° 38912

Texte de la question

M. Alain Gest souhaiterait connaitre de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre le nombre d'« aides specifiques a la creation d'entreprise » et d'« aides a la reprise d'entreprise » distribuees en 1995 aux rapatries dans le cadre de la loi no 94-488 du 11 juin 1994.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire est informe que l'aide a la creation ou a la reprise d'entreprise a ete accordee en 1995 a 294 personnes. Cette aide est destinee aux personnes agees de dix-huit a cinquante ans et elle est cumulable avec les dispositifs de droit commun. Pour 1995, le cout de cette mesure s'est eleve a 15 MF.

Données clés

Auteur : [M. Gest Alain](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38912

Rubrique : Rapatries

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : relations avec le parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 1996, page 2662

Réponse publiée le : 24 juin 1996, page 3444